

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2024

VI. Approbation de tarifs

Laboratoire GREMI - Mr DUSSART Rémi - Conférence IWM-12 du 3 au 7 JUIN 2024

Nature de la prestation	Public concerné	Type de prestation	HT (obligatoire)	TTC
Inscription avant le 12 avril	Participant plein tarif	Inscription colloque (accès amphi, posters, pauses cafés, repas, welcome reception...)	436,36 €	480,00 €
Inscription après le 12 avril	Participant plein tarif	Inscription colloque (accès amphi, posters, pauses cafés, repas, welcome reception...)	527,27 €	580,00 €
Inscription avant le 12 avril	Participant étudiant	Inscription colloque (accès amphi, posters, pauses cafés, repas, welcome reception...)	218,18 €	240,00 €
Inscription après le 12 avril	Participant étudiant	Inscription colloque	263,64 €	290,00 €
Inscription	Personne accompagnatrice	Inscription colloque (pauses café, repas, welcome reception...)	90,91 €	100,00 €
Banquet	Tout public	Repas de la conférence	50,00 €	55,00 €
Visite guidée de Chambord	Tout public	Visite du château Chambord	45,45 €	50,00 €

IUT d'Orléans - Journées des relations internationales de l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT) du 23 et 24 mai 2024

Nature de la prestation	Public concerné	Type de prestation	HT (obligatoire)	TTC
Forfait journées des relations internationales de l'ADIUT	Extérieurs	participation 2 jours	120 €	120€

APRI (REC) - CRJP - Labels patrimoniaux et touristiques en région CVL- 13/05/2024

Nature de la prestation	Public concerné	Type de prestation	HT (obligatoire)	TTC
CRJP - Labels patrimoniaux et touristiques en région CVL- 13/05/2024	Participant	Inscription	30,00 €	33,00 €

Le Conseil d'administration approuve les différents tarifs tels que détaillés ci-dessus.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	24
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 20/03/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.